

Talence, le 22 avril 2005

Projet

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RESTREINT DE L'UFR DU 21 Avril 2005

Etaient présents ou représentés :

Al. BACHELOT, : Ch. BACHOC, J. BENOIS-PINEAU, C-H. BRUNEAU, A. HÉNAUT, M. MATIGNON, Ch. RETORE.
G. CARBOU, M. COLIN, R. COULANGEON, M-Ch. COUNILH, E. MATHERON, Ch. MENINI, A. PECHER.

Invités : E. AMAR, R. NAMYST, F. VANDERBECK

Demandes de détachement

A. Michel est en détachement auprès du MAE depuis le 1/4/2001. Il est en poste à l'Ambassade de France près la Grèce. Il demande le renouvellement du détachement pour une année jusqu'au 31/8/2006.

Le Conseil donne un avis favorable à cette demande à l'unanimité.

Demande de délégation à l'INRIA

A. Noussaïr demande une délégation à l'INRIA.

Le Conseil donne un avis favorable à cette demande à l'unanimité.

Demandes de CRCT

On revient sur le classement des demandes de congé pour recherche ou conversion thématique, après les tergiversations au niveau de l'établissement.

Le classement qui avait été proposé au mois de mars est rappelé. Une nouvelle demande a été déposée entre temps par B. Nkonga. Le Conseil procède donc à un nouveau classement des demandes.

On arrête le classement suivant avec une voix contre, 0 abstentions et 13 voix favorables.

- 1) R. Coulangeon (1 semestre)
- 2) R. Strandh (1 semestre)
- 3) B. Nkonga (1 semestre)
- 4) C. Bavard (1 semestre)

Demandes d'ATER

On présente les argumentaires proposés par les membres du comité de direction pour justifier les demandes d'ATER. La synthèse a donné le document joint.

Talence, le 22 avril 2005

Projet

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DU 21 Avril 2005

Etaient présents ou représentés :

Al. BACHELOT, : Ch. BACHOC, J. BENOIS-PINEAU, C-H. BRUNEAU, A. HÉNAUT, M. MATIGNON, Ch. RETORE.
G. CARBOU, M. COLIN, R. COULANGEON, M-Ch. COUNILH, E. MATHERON, Ch. MENINI, A. PECHER.
Ch. BON ST COME, Ch. DURAND, C. METIVIER.
C. ROMO, A. SARTHOU, B ; MERY, M. GENDULPHE,
A. BOURGEADE,

Invités : E. AMAR, R. NAMYST, N. LABESSE, F. VANDERBECK

Membres absents excusés : B. PHARAMOND dit D' COSTA, E. BALANDRAUD, J-P. DUFOUR, A-M. KEISER, J. MISSELIS,
X. SORBE

Ordre du jour :

- 1 Approbation des comptes-rendus des Conseils du 18 Janvier et 1^{er} Mars 2005
- 2 Affectation d'enseignants à l'Ecole MATMECA (invité P. Fabrie)
- 3 Bilan financier après DBM
- 4 Bilan de la répartition des enseignements
- 5 Déplacement de la petite bibliothèque
- 6 Calendrier de l'année universitaire 2005-2006
- 7 Composition de la Commission paritaire primaire
- 8 Préparation de la politique de recrutement pour la rentrée 2006 (Enseignants-chercheurs et IATOS)
- 9 Questions diverses

1 - Approbation des comptes-rendus des Conseils du 18 Janvier et 1^{er} Mars 2005

Les comptes-rendus sont approuvés sans modification.

2 - Présentation du bilan financier après DBM 1

Les reports et les rattachements sont présentés en annexe. On résume les chiffres avec des arrondis.

Reports : 33k€ (essentiellement fléchés : e.g. TA et 12k€ pour l'imprimerie.). Le fait que notre comptabilité soit suivie de manière rigoureuse par le secrétariat de direction de l'UFR a joué un rôle important dans l'obtention de ces reports.

Rattachements : 73,5k€ dont 15k€ de droit de tirage (comme attendu), 20k€ de la Formation Continue au titre 2002-2003, 3,5k€ reste de 2004 pour les Master 2, 29k€ pour les Ateliers Informatiques du bâtiment A22, 3k€ de l'IUFM, 3k€ d'encaissements de badges du CREMI et 20k€ de la région au titre de 2004.

La répartition de ces reports et rattachements servira : à financer un projet pour la climatisation de la salle des serveurs du CREMI, à compenser la baisse de 11k€ des attributions entre 2004 et 2005, et à respecter les distinctions des crédits fléchés. Les sommes portées sur la ligne de direction seront utilisés sur appel à projets.

3 - Bilan de la répartition

On fait le point sur la répartition au vu des données en possession des répartiteurs. Cela représente un gros travail de ceux-ci et du secrétariat de la direction de l'UFR.

Le cadrage est respecté malgré une baisse de 1000 heures (noter les augmentations au titre du Cycle Préparatoire). Le nombre d'heures complémentaires reste constant avec une balance interne à l'UFR.

Au sujet de la colonne "autorisé" il faut vérifier les effectifs. De manière générale, on demandera une vérification aux directeurs de département et aux responsables d'EPM et secrétariats).

4 - Déplacement de l'activité de la "Petite bibliothèque".

Mme Sebire est affectée à la bibliothèque de l'IUT à partir de la deuxième semaine de Juillet 2005. Les conditions de son contrat sont inchangées.

Mme Sebire préparera avant fin Mai un inventaire des ouvrages et, comme elle connaît bien le lectorat, elle fera des propositions d'affectation des ouvrages soit à la BU, soit à la bibliothèque Diophante ou à la BMI. Cette proposition sera distribuée aux responsables des EPM et des bibliothèques concernées, pour commentaire et révision. Une commission va statuer sur la destination définitive des ouvrages avant la mi-Juin. Les livres de la Petite bibliothèque devront être rapportés par les lecteurs avant fin Juin et le déménagement aura lieu les deux premières semaines de Juillet.

Les locaux libérés seront mis à disposition des étudiants de mathématiques pour que les associations s'y réunissent et puissent y entreposer du matériel. On prévoit également l'installation d'une borne WiFi. Des locaux analogues sont prévus dans le bâtiment du LaBRI à destination des étudiants d'informatique (à la place de l'actuel secrétariat du département d'informatique – salle « bateau »).

Un appel à projets est lancé auprès des étudiants, pour une utilisation de ces salles.

5 - Calendrier de l'année universitaire 2005-2006.

A la demande du VP CEVU, le Conseil se prononce sur un projet de mise en place de la deuxième session d'examen du semestre de printemps fin Juin en lieu et place de début Septembre (voir Annexe).

Le Conseil prend acte du refus du projet par les représentants étudiants réunis au niveau de l'Etablissement (à 24 voix contre une). Les représentants étudiants au Conseil précisent qu'une des raisons évoquées pour justifier ce refus, est que le dispositif d'accompagnement envisagé ne semble pas pouvoir servir son objectif, du simple fait qu'un étudiant ne saurait que très tard s'il est censé en profiter (après la publication des délibérations).

Des membres du Conseil s'interrogent sur la possibilité de financer un tel dispositif d'accompagnement. En tout cas rien n'est dit à ce sujet dans le projet.

On note aussi que le calendrier proposé semble ne pas convenir aux usages des formations professionnelles, qui auraient du mal à faire revenir les étudiants en stage pour des examens.

De plus le calendrier laisserait encore moins de temps aux enseignants pour se consacrer librement à la recherche (début des cours avancé en Septembre, mois de Juin occupé par les examens).

Le Conseil est conscient qu'une des motivations de ce projet réside dans la faible efficacité de la session de septembre. Or, d'autres mesures viennent d'être introduites pour l'améliorer : tout d'abord les inscriptions à la 2^{ème} session sont maintenant volontaires et sont faites par UE, et non plus de façon automatique et par filière ; ensuite le fait que les étudiants qui auront validé une UE en 1^{ère} session pourraient perdre cet acquis au cas où en 2^{ème} session ils auraient une note inférieure.

Pour ces raisons, le Conseil donne un avis défavorable au projet.

Par ailleurs la discussion a montré que le fait d'organiser la deuxième session en Avril, oblige les étudiants (plus faibles) à réviser pendant leurs études, ce qui ne paraît pas optimal.

6 - Composition des Commissions paritaires primaires (CPP)

Le directeur explique le fonctionnement actuel des CPP. Deux commissions sont en place : une pour traiter des questions concernant les agents du corps de l'ASU, une autre pour le corps des ITRF. De plus à l'UFR Math-Info, depuis quelques années, le directeur réunit aussi ces deux CPP augmentées de personnels élus du CNRS.

Le principe de composition des CPP est celui de la parité. La CPP ASU est constituée avec les autres composantes de l'université dans lesquelles sont affectées du personnel de l'ASU. Siègent au titre de la parité administrative les directeurs de composantes ou leurs représentants. La CPP ITRF de l'UFR MI est composée de personnels du corps, élus par leurs collègues, et d'enseignants en nombre égal nommés par le directeur. Actuellement siègent à la CPP ASU les membres suivants de l'UFR MI : A. Douaud, N. Labesse et B. Erez. Après l'intégration de Mme Roubineau au CNRS, la CPP ITRF de l'UFR se compose de N. Bergerot, C. Durand, P. Durbain, S. Layrisse, A. Braquelaire, Ph. Cassou-Noguès, B. Erez, et F. Vanderbeck.

Ce qui est attendu des CPP est expliqué dans la note jointe.

Lors de la réunion des deux CPP augmentées des personnels CNRS, on aborde des questions transverses aux corps, comme les demandes de postes.

M. Matignon ne considère pas normal que le directeur de l'Ecole Mathématique Informatique, ou les directeurs de département ne soient pas membres de la CPP ITRF. B. Erez observe que l'on pourrait au même titre regretter l'absence du directeur du CREMI ou des directeurs de laboratoire. N. Labesse explique qu'au niveau de l'établissement, le président nomme la parité administrative parmi les élus des Conseils et évite les responsables de composantes (pédagogiques). Etant donné que l'existence même des CPP et leur fonctionnement est nouveau pour un certain nombre de conseillers, on arrête la discussion à ce point. Elle pourra être reprise ultérieurement.

7 - Affectation d'enseignants à MATMECA (invité P. Fabrie)

B. Erez présente un résumé des dernières évolutions du dossier MATMECA (MMK ; voir CR du Conseil de Décembre 2004). La CTI va accorder une habilitation de trois ans à l'Ecole, au lieu de la durée normale de six ans. Elle relève trois problèmes structurels : MMK est atypique en étant essentiellement l'unique composante d'un établissement français à préparer à un titre d'ingénieur sans avoir de personnel affecté ; MMK peut compter sur une niche, qui est bien identifiée, mais jugée trop étroite ; la politique de site, concernant la formation d'ingénieurs, n'est pas satisfaisante (trop de structures par rapport au nombre d'ingénieurs formés). (D'autres problèmes de portée moindre ont aussi été soulevés.) Dans ce contexte, la Présidence a décidé de revenir sur la non-affectation d'enseignants à l'école. Suite à des discussions à plusieurs niveaux, il est proposé de mettre en place la procédure suivante :

- l'UFR Mathématiques et Informatique et l'UFR de Physique se prononcent sur les conditions qui leur permettraient de continuer à assurer leurs missions après les affectations ;
- les conséquences des affectations et le mode d'interaction entre les composantes est défini ;
- un texte est présenté au Comité de direction de l'université du 9/5/2005 ;
- la présidence prend contact avec les collègues qui s'étaient engagés à soutenir l'école au mois de décembre 2004 (pour MI voir liste du CR du Conseil de Décembre), en leur expliquant les conséquences des affectations ; pour la rentrée 2005, l'affectation sera proposée à ces enseignants-chercheurs uniquement ;
- ces collègues se prononcent sur cette demande d'affectation ;
- les listes des collègues qui acceptent d'être affectés à MMK dès la rentrée 2005, sont présentées aux Conseils restreints des UFR MI et de Physique avant l'été ;
- le Conseil d'Administration restreint se prononce sur ces affectations en Septembre ;
- le Président procède aux affectations.

Les discussions qui ont déjà eu lieu conduisent à penser qu'une dizaine de collègues sur la "liste de Décembre", membres du Département d'Ingénierie Mathématique acceptent leur réaffectation dès la rentrée 2005.

Pendant l'année 2005-2006, si les collègues qui ne se sont pas décidés pour la rentrée 2005 changent d'avis, on envisagera l'affectation d'autres collègues, pour un maximum de 13 en mathématiques à la rentrée 2006. Rien n'est décidé pour la période postérieure.

P. Fabrie précise que les affectations nécessitent l'assentiment des collègues individuellement et elles ne doivent pas mettre en péril le bon fonctionnement des UFR.

Le Conseil précise qu'il entend les affectations comme étant à plein temps : les collègues devront a priori effectuer leur service à MMK. Cependant il est souhaitable que le directeur de l'école autorise ces collègues à intervenir dans des formations hors de la composante, dans le cadre de conventions annuelles avec les autres composantes de l'université. Il est aussi demandé que pour les collègues de l'UFR appelés à intervenir à MMK, la règle de priorité de trois ans, qui a toujours été suivie, reste en application. P. Fabrie confirme que ce sera le cas.

B. Erez note que ces affectations n'empêchent pas d'envisager des évolutions du paysage des écoles d'ingénieurs sur le site. Au contraire, une école avec des moyens clairement identifiés aura plus de possibilités de dialogues avec ses homologues.

A. Hénaut s'interroge sur la nécessité de suivre un calendrier aussi serré. G. Carbou note que le fait que l'école ne soit habilitée que pour trois ans impose ce rythme.

Au sujet du poste de professeur en 26^{ème} section à pourvoir pour la rentrée 2005, le Conseil demande qu'il soit affecté à l'UFR pour l'année 2005-2006. Il pourra se voir proposer une affectation à MMK pour la rentrée 2006.

En conclusion, *le Conseil donne un avis favorable à la procédure explicitée ci-dessus à condition que les requêtes énoncées soient prises en compte.*

De plus, ayant appris que la direction de MMK demande dans le même temps l'affectation d'un PRAG de langues à l'Ecole, *le Conseil affirme qu'une telle affectation serait contraire à une prise en compte équitable des besoins des autres filières de l'université* et notamment de filières professionnelles ayant des performances, mesurées en termes d'insertion, aussi bonnes que MMK, telles que la MIAGE ou le parcours MSRO, qui depuis longtemps se battent pour pouvoir assurer un enseignement de langues à leurs étudiants.

8 - Préparation de la politique de recrutement pour la rentrée 2006 (enseignants-chercheurs et IATOS).

B. Erez fait le point sur les vacances de postes attendues.

Enseignants-Chercheurs : seule F. Delmer a demandé son départ à la retraite pour 2005. Etant donné que l'année passée nous avons 7 postes vacants et que nous avons désétiqueté 2 postes, que nous allons pourvoir par anticipation le poste laissé vacant par la mutation de O. Briant intervenue en janvier 2005, il faudra donc désétiqueter un poste, qui ne peut être que celui de F. Delmer.

Il est rappelé qu'à la suite de la campagne exceptionnelle, le premier poste non-pourvu dans le classement de l'UFR est le poste en cryptologie, qui a été classé premier pour création au niveau de l'établissement pour 2005.

IATOS : la demande prioritaire de l'UFR d'un ADT pour le CREMI n'a pas pu être satisfaite en 2005. Par ailleurs le poste laissé vacant par M. Dornac à Lamartine est actuellement occupé à mi-temps par Mme Jaubert, qui a souhaité quitter l'imprimerie de l'UFR. Noter que dans l'attente du recrutement d'un agent à mi-temps sur le poste de M. Dornac, nous avons recruté une contractuelle, qui partage son temps en parties égales entre le Haut-Carré et l'imprimerie de l'UFR. En cohérence avec les décisions du Conseil d'administration de l'université, on est en droit de s'attendre au recrutement d'un agent statutaire pour occuper ce poste. Ceci a été rappelé à la Présidence dans un courrier signé avec le directeur des services généraux.

Il faudra aussi préparer les éventuelles mutations de Mmes Douaud et Bouglé, du département d'informatique.

Il est prévu de réunir le Conseil d'UFR avec le Conseil scientifique pour arrêter la politique de recrutement de l'UFR pour 2006, le mardi 24 Mai à 14h.

Cette réunion sera précédée par une réunion des CPP augmentées des personnels CNRS, qui reste à fixer.

B. EREZ
Directeur de l'UFR

BUDGET 2005 avec Reports et Rattachements

Unité Budgétaire : UFR Mathématiques et Informatique

CENTRES DE RESPONSABILITE	DOTATION UFR 2004	CRÉDITS OUVERTS 2004	PROPOSITION DOT. THÉOR. 2005	PROPOSITION DOT. INIT. 2005	REPORTS + RATTACH.	TOTAL BUDGET 2005
1001 - DIRECTION DE L'UFR	30 940 €	74 212 €	29 000 €	22 000 €	9 643 €	31 643 €
1101 - LICENCE D'INFO	5 000 €	5 000 €	5 000 €	3 500 €		3 500 €
1102 - MIAGE	15 000 €	51 095 €	15 000 €	11 500 €	8 900 €	20 400 €
1103 - MASTER D'INFO	16 500 €	22 261 €	14 500 €	11 000 €	4 550 €	15 550 €
1202 - IREM	0 €	78 600 €	0 €	0 €	2 460 €	2 460 €
1203 - ECOLE MATH - INFO	13 500 €	39 215 €	13 500 €	10 500 €	4 492 €	14 992 €
1301 - LICENCE MATH ET INGÉ MATH	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €		3 000 €
1302 - MASTER MATH ET INGÉ MATH	12 000 €	18 685 €	12 000 €	9 000 €		9 000 €
1401 - CREMI	43 000 €	47 000 €	43 000 €	43 000 €	10 000 €	53 000 €
1402 - PROJETS RÉGION MATH	38 000 €	102 838 €	35 000 €	35 000 €	9 932 €	44 932 €
1403 - PROJETS RÉGION INFO	62 000 €	154 753 €	58 000 €	58 000 €	30 346 €	88 346 €
1501 - IMPRIMERIE	0 €	34 703 €	0 €	0 €	12 200 €	12 200 €
1601 - DEPARTEMENT D'INFORMATIQUE	5 000 €	19 000 €	5 000 €	4 500 €		4 500 €
1701 - DEPARTEMENT DE MATHS PURES	3 000 €	5 661 €	3 000 €	2 500 €	5 000 €	7 500 €
1801 - DEPARTEMENT D'INGÉ MATH	3 000 €	7 500 €	3 000 €	2 500 €		2 500 €
2401 - A.T.I. Bât. A22					29 000 €	29 000 €
TOTAL	250 940 €	664 523 €	240 000 €	216 000 €	126 523 €	342 523 €

La différence entre crédits ouverts et dotation provient de ressources propres (formation continue, taxe d'apprentissage, frais d'inscription, etc.) + reports 2003

DEUXIEME SESSION RAPPROCHEE POUR LE SEMESTRE DE PRINTEMPS

La proposition consiste à organiser la deuxième session du semestre de printemps dans la deuxième quinzaine du mois de juin (session rapprochée) au lieu de la première quinzaine du mois de septembre.

Ce qui motive cette proposition c'est le constat de la très faible efficacité de cette deuxième session de septembre : peu de présents, très peu de reçus¹

De plus plusieurs avantages pour les étudiants plaident en faveur d'une session rapprochée en juin :

- Meilleure efficacité de la deuxième session pour surmonter les « accidents » de la première dans la mesure où elle se situe plus près dans le temps ; un dispositif de soutien entre les deux sessions augmentera cette efficacité.
- Les étudiants connaissent leur résultat début juillet ce qui constitue un avantage pour faire des dossiers de candidature :
 - Masters, IUFM,...
 - Stages en labo dans les master recherche
- Pas de travail scolaire de préparation d'examen pendant l'été ce qui permet de faire des jobs d'été, des stages, ou... de prendre des vacances.
- Beaucoup d'universités ont déjà fait ce choix (Grenoble, Toulouse, Rennes...); la plupart de celles qui ne l'ont pas fait l'envisagent. Parmi celles qui ont adopté ce rythme, Bordeaux 2 et Bordeaux IV avec lesquelles nous avons des diplômes communs.

Conséquences :

- Dispositif d'accompagnement :
 - Des enseignements de soutien, sous la forme de TD supplémentaires, de corrections de problèmes, de tutorat, d'autoformation multimédia tutorée,... seront mis en place entre les deux sessions. Un délai d'au moins dix jours séparent les deux sessions.
 - Pour les étudiants salariés : aménagement du cursus sous le suivi d'un enseignant référent.
- Décalage du calendrier universitaire : la rentrée se ferait début septembre, la première session du S1 avant les vacances de Noël. Le semestre de printemps se déroulerait de janvier à début mai avec une fin des deux sessions d'examen fin juin (jurys fin juin - début juillet).

¹ Sur 2003-2004 le taux d'absentéisme moyen à la session de septembre en master a été de 66% ; le taux de réussite par rapport aux présents va de 5% à 30% (autour de 50-70% en première session).